

# CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

JEUDI 21 NOVEMBRE 2019  
NAMUR



## CoDT: toutes vos actualités

AGW du 09/05/2019, CoPat  
et jurisprudence récente

**100€**  
de réduction  
avec le code  
EARLY241178  
jusqu'au  
**11/10**

Retrouvez-nous sur votre smartphone !



IFE est une marque du groupe

**ABILWAYS**  
BUILD YOUR SINGULARITY

[www.ifebenelux.be](http://www.ifebenelux.be)

## CoDT: toutes vos actualités

Jeudi 21 novembre 2019 | NAMUR

## Président de séance :

**Francis Haumont,**  
Avocat Associé,  
HSP & Professeur émérite, UCL



Cela fait plus de 2 ans que le CoDT est entré en vigueur. Vous avez dû adapter votre pratique en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme et ce n'est pas fini ! En effet, ces derniers mois, de nombreuses actualités ont vu le jour. Tout d'abord, l'arrêt du Gouvernement wallon du 9 mai dernier a modifié la partie réglementaire du CoDT. Depuis le 1er juin, le Code du patrimoine est applicable. Divers arrêts du Conseil d'État et de la CJUE viennent préciser certaines problématiques que vous rencontrez tous les jours. Pour analyser tous ces changements et optimiser votre pratique, participez à cette journée opérationnelle en présence de nos experts.

## 8h45 Accueil des participants

## 9h00 Allocution du Président de séance

## ACTUALITES JURIDIQUES

## 9h05 AGW du 09/05/2019 modifiant la partie réglementaire du CoDT : quels sont les changements ?

- Quels étaient les problèmes d'application rencontrés ?
- Quelles sont les solutions apportées ? À partir du 1er septembre, quelles sont les évolutions ?
- Quid de l'avis de la CCATM ?
- Quel rôle va jouer l'architecte ?
- Comment intégrer le RGPD dans votre pratique ? Quelle possibilité de rectifier les données ?
- Quelles sont les dispositions transitoires ?

## Jérôme SNAPPE

Responsable du service Développement territorial et conseiller en Aménagement du territoire

## COMMUNE DE PERWEZ

## 10h00 Entrée en vigueur du Code du patrimoine au 01/06/2019 : quel impact sur le CoDT ?

- Quels étaient les objectifs de cette réforme ?
- Quel équilibre entre protection du patrimoine et gestion urbanistique ?
- Mise en place de procédures spécifiques pour les autorisations urbanistiques (permis d'urbanisme ou d'urbanisation) et assimilées (permis intégré et permis unique) au sein des zones « sensibles » : que prévoit le CoPat ?
- Quelle sera la procédure à suivre ?
- Que recouvre la notion de « biens archéologiques » ?
- Quelles conséquences pour vos projets de construction, reconstruction ou de transformation ?

## Josiane PIMPURNIAUX

Directrice – Direction opérationnelle zone Ouest  
AGENCE WALLONNE DU PATRIMOINE

## 10h45 Café networking

## JURISPRUDENCE

## 11h00 Évaluation des incidences des plans et programmes : faites le point sur la jurisprudence récente du Conseil d'État et de la CJUE

- Que précise l'arrêt de la CJUE du 07/06/2018 (n°C-671/16) ?
- Arrêt du CE n°243.916 du 08/03/2019, Thills et consorts
- Arrêt de la Cour constitutionnelle du 28/02/2019
- Arrêt de la CJUE du 08/05/2019 : la législation est-elle un plan ou un programme ?
- Arrêts de la CJUE du 12/06/2019 : quelles nouvelles précisions ?
- Quelles conséquences sur votre pratique ?
- À quoi devez-vous faire attention ?

## Francis Haumont

## 11h25 Faites le point sur les premiers contentieux liés au CoDT

- Appréciation du bon aménagement des lieux : CE n°243.704 du 18/02/2019, Baume
- Motiver votre décision : CE n°243.911 du 07/03/2019, Le jeune d'Allegeershecque
- Principe de précaution : CE n°243.690 du 14/02/2019, Hesse
- Permis de régularisation : CE n°244.543 du 17/05/2019, Legros
- Erreur manifeste d'appréciation : CE n°244.489 du 15/05/2019, Commune d'Ans
- Action de remise en état des lieux : CE n°243.657 du 08/02/2019, Coulon
- Lacunes dans le dossier de demande de permis : CE n°243.904 du 07/03/2019, Montluc
- Effets des lacunes du dossier : CE n°243.921 du 12/03/2019, Commune de Libramont-Chevigny
- Motivation par référence : CE n°242.856 du 07/11/2018, Garzanti
- Délais de recours. Écarts à un permis d'urbanisation : CE n° 244.603 du 23/05/2019, Watelet
- Artisanat en zone d'habitat. Écarts à un Guide Régional d'Urbanisme : CE n° 245.144 du 10/07/2019, Stockmans

## Laure Demez

Avocat au Barreau de Bruxelles

## CAMBIER AVOCATS

## 12h15 Session questions/réponses

## 12h30 Déjeuner

## OPTIMISEZ VOTRE PRATIQUE

## 14h00 Exemples pratiques - Infractions et sanctions

## urbanistiques : quelles sont les difficultés rencontrées ? Comment tenter de les résoudre ?

- Quelles sont les nouvelles infractions urbanistiques ?
- Quelles précisions apporte le décret du 16/11/2017 ?
- Prescription et autres mécanismes
- Quelles nouveautés dans la procédure de règlement des infractions ?
- L'avertissement et le délai de mise en conformité, la réunion de concertation, les mesures de restitution...
- Amendes administratives et régularisation : quelles spécificités et quel régime pour les permis de régularisation ?
- Quelles implications pour les pouvoirs locaux ? Quid en cas de désaccord sur le mode de réparation ?

## Ludivine Nowé

Attachée-juriste - Direction Liège 2 – DGO4

## SPW

## &amp; France Guérenne

Avocat au Barreau de Nivelles

## HSP

Chargée de cours invitée

## UCL

## 15h00 Retour d'expérience – Les permis d'urbanisme par rapport à la problématique des délais de rigueur : ce qui a été mis en place comme rouage administratif

- Quel impact du délai de rigueur sur votre pratique ?
- Quels sont les points positifs et négatifs ?
- Y a-t-il des suggestions d'ajustement ?

## Sandrine Belche

Responsable de service Urbanisme

## VILLE DE CHARLEROI

## 15h45 Café-Networking

## 16h00 Quelles sont les clés d'une bonne planification ?

- Le schéma de développement du territoire (SDT)
  - Quels sont les grands objectifs ?
  - Quelle mise en œuvre ?
- Les plans de secteurs
  - Quelles innovations dans la planification ?
  - Qu'en est-il des procédures de révision ?
- Le schéma de développement communal (SDC) : contenu et procédure
  - Comment établir les liens avec le SDT ?
- Le schéma d'orientation local (SOL) : contenu et procédure
  - Comment établir les liens avec le SDT et le SDC voire les SDPC ?

## Yves Hanin

Directeur

## CREAT

## &amp;Thierry Berthet

Directeur

Direction du Développement territorial

## SPW

## 17h00 Session de questions/réponses

## 17h15 Clôture de la journée par le président de séance

Et pour plus d'interactivité, n'hésitez pas à d'ores et déjà poser vos questions au manager de cette conférence,

**Annabelle Béjenne-Nonet**  
abejenne@abilways.com

## POURQUOI ?

- Décrypter et analyser tous les changements et nouveautés qu'apporte le nouveau Code de développement territorial
- Prévenir et gérer les risques contentieux
- Bénéficier des conseils pratiques émanant des meilleurs experts

## COMMENT ?

- Alternance d'exposés et de débats avec les participants à l'issue de chaque intervention
- Remise d'un support écrit spécialement élaboré pour cette formation

## POUR QUI ?

## Secteur public

- Bourgmestres, échevins ou conseillers chargés de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
- Fonctionnaires techniques et fonctionnaires délégués
- Responsables urbanisme et environnement
- Conseillers en aménagement du territoire

## Secteur privé

- Directeurs juridiques
- Directeurs expansion et développement
- Responsables urbanisme, responsables bâtiments
- Urbanistes, architectes et géomètres
- Avocats, consultants et notaires
- Investisseurs

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Date et lieu de la formation

Jeudi 21 novembre 2019 - Château de Namur

## Renseignements programme

Annabelle Béjenne Nonet - abejenne@abilways.com

## Comment vous inscrire ?

En ligne sur [www.ifebenelux.be](http://www.ifebenelux.be) ou [book-ife@abilways.com](mailto:book-ife@abilways.com)

## Besoin d'aide ?

Contactez-nous au +32 (0)2 533 10 20 ou [help-ife@abilways.com](mailto:help-ife@abilways.com)

## Participation (+ 21 % TVA)

850€ HTC pour la journée

700€ HTC la journée pour les collectivités locales

100€ de réduction pour toute inscription reçue avant le 11/10/2019

(code promo : 241178EARLYBIRD)

Ce prix comprend les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant par virement à notre banque BNP PARIBAS FORTIS, agence Quartier-Léopold, Place du Luxembourg, 14, B-1050 Bruxelles, compte BE98210004689293, au nom d'EFEB SA/NV, avec mention du numéro de la facture.

## Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription. Une convocation précisant le lieu vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Le groupe Abilways (IFE Belgique, IFE Luxembourg, EFE, CFPI, ISM, ACP FORMATION, PYRAMYD, IDCC, ABILWAYS DIGITAL) est responsable du traitement de vos données personnelles et en tant que partenaire de confiance, nous voulons que nos clients soient assurés que nous mettons tout en œuvre pour assurer la protection de leurs données personnelles et le respect de leurs droits.

IFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Ces données sont nécessaires au traitement de cette fiche et sont conservées le temps nécessaire aux finalités pour lesquelles nous les collectons, sauf dispositions légales contraires. Toutes les informations complémentaires relatives à notre politique relative aux données personnelles, à notre politique relative à la gestion des cookies et à nos CGV sont consultables sur notre site [www.ifebenelux.be](http://www.ifebenelux.be). Le groupe Abilways peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique ou électronique, de l'information commerciale susceptible de vous intéresser. Conformément aux dispositions de la loi du 08/12/92 modifiée sur le respect de la vie privée et du règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer à tout envoi ultérieur de communication commerciale. Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique à cette adresse [correctionbdd@ifexecutives.com](mailto:correctionbdd@ifexecutives.com) ou par téléphone au 02 533 10 20 ou par courrier postal à l'adresse suivante : 41, rue de la Science 1040 Bruxelles. Science 1040 Bruxelles.

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires du groupe Abilways (IFE Belgique, IFE Luxembourg, EFE, CFPI, ISM, ACP FORMATION, PYRAMYD, IDCC, ABILWAYS DIGITAL)

## Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

OUI, je m'inscris à la conférence "CoDT: toutes vos actualités" (code 241178) le jeudi 21 novembre 2019

OUI, je profite de la réduction de 100€ en m'inscrivant avant le 11/10/2019 (code promo : 241178 EARLYBIRD)

Nom et prénom\* \_\_\_\_\_

E-mail\* \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_ Société \_\_\_\_\_

N° TVA \_\_\_\_\_ Secteur d'activité \_\_\_\_\_

Effectifs site \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal | | | | | Ville \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ N° de GSM \_\_\_\_\_

Adresse de facturation (si différente) \_\_\_\_\_

Signature et cachet obligatoires : \_\_\_\_\_

241178 WEB

\*Indispensable pour vous adresser votre convocation



## NOS FORMATIONS À NE PAS MANQUER

### Le permis d'urbanisme et les exigences du CoDT - Wallonie

Maîtriser la procédure et optimiser sa pratique.

#### OBJECTIFS

- Analyser le nouveau régime des permis d'urbanisme applicable.
- Maîtriser les éléments essentiels à l'instruction de ces permis.

1 jour : 7 heures | Tarif HT : 730€

Code : 7191303

### Le contentieux de l'urbanisme - Wallonie

Anticiper, maîtriser et gérer les litiges liés à ses projets.

#### OBJECTIFS

- Anticiper, maîtriser et gérer les litiges liés à ses projets.
- Déterminer une stratégie contentieuse en fonction des moyens de forme et de fond invoqués.

1 jour : 7 heures | Tarif HT : 770€

Code : 7191318

Retrouvez les programmes complets sur notre site internet [www.ifebenelux.be](http://www.ifebenelux.be)

## CONFÉRENCE SUR-MESURE

Cette conférence vous intéresse, mais la date ne vous convient pas ou vous voulez l'organiser en interne pour un certain nombre de collaborateurs ?

### Pas de problème !

Contactez-nous sans plus tarder, afin que nous puissions organiser cette journée inspirante !



Contact: [need-ife@abilways.com](mailto:need-ife@abilways.com)  
+32 2 533 10 24